L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 14 JUIN 1870. 43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. MARDI MATIN. 14 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co. à leurs salles d'encan, rue Vieille Levée—vente sans réserve de marchandises sèches étrangères et américaines.

Par S. Guinault, à l'encoignure des rues Casacalvo et Paix, le fonds d'un magasin de groceries, etc.

Par J. Déjan, aux écuries de P. Liner, rue Gravier—chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies, etc.

[illegible]—au coin des rues Marais et St-Philippe, meubles en acajou et noyer.

Par B. J. Montgomery, à sa salle d'encan, No 87, rue du Camp—Un assortiment général de marchandises, gravures, tableaux, lits cottage, &c., et batterie de cuisine.

Par O. Valeton, au No 14 rue Natchez, vente rétière de jambons, épaules, bœuf, porc, graisse, beurre, huile, vin, etc.

Par O. Valeton, en face du marché français—[illegible]

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, rue de la Douane Nos 42 et 44—marchandises sèches, [illegible], châles, articles de fantaisie.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 35 de la rue de Chartres—chaussures, habillements de maison.

Meubles à l'encan.—Au coin des rues Marais et St-Philippe, M. J. Déjan, jr., encanteur, vendra aujourd'hui, à 10 heures du matin, le contenu de la résidence, consistant en meubles de maison.

Un antidote salutaire.

Rien n'est délétère comme la vénalité, rien n'est contagieux comme la corruption. Depuis deux ans qu'une faction mixte d'aventuriers politiques s'était emparée du pouvoir en Louisiane, pour en faire un trafic régulier, nous avions vu, avec le plus profond regret, l'influence de ce pernicieux exemple gagner de proche en proche et prendre une extension qui menaçait de gangrener notre société tout entière. Du moment où la législation devenait matière de commerce, il est tout naturel que la spéculation et l'agiotage continuent l'œuvre commencée par l'achat des consciences. Le sentiment du devoir, le patriotisme, les convictions politiques s'oblitèrent et font place à l'esprit de lucre. Il faut une vertu tenace pour résister à l'influence funeste de l'exemple, et le nombre de ceux qui se laissent entraîner dans le courant démoralisateur augmente de jour en jour.

Des sphères législatives et exécutives le mal gagne la sphère judiciaire, et il suffit de quelques décisions entachées de mauvais esprit pour entraîner le barreau lui-même dans une voie funeste. Il semble que le criterium moral soit sur le point de se perdre. Les plus mauvaises causes trouvent des défenseurs; on se paie des sophismes les plus creux, et il n'est pas jusqu'à l'opinion publique elle-même qui ne soit sur le point de se laisser ébranler et d'errer, hésitante qu'elle est entre la voix de la raison et du bon sens et les clameurs de gens intéressés à lui donner le change.

Aussi faut-il se féliciter hautement si, dans une société ainsi dévoyée, il se présente une circonstance de nature à produire une réaction salutaire, à éclairer de nouveau la bonne voie, pour les consciences faibles ou indécises, et à rappeler au sentiment de leur devoir ceux qui ont mission d'administrer les affaires publiques ou de rendre la justice.

L'affaire des abattoirs portée devant la Cour de Circuit présidée par un juge de la Cour Suprême des Etats-Unis, a créé cette circonstance heureuse pour la Louisiane. Elle a fourni l'occasion à un magistrat éminent, étranger à nos tristes débats politiques et dont l'esprit plane au-dessus de ces régions infimes où l'agiotage exerce son influence malfaisante, de flageller de sa voix autorisée, toutes les pratiques scabreuses, que la population, par la force de l'habitude, finissait par regarder avec indifférence. La parole émue du juge Bradley est venue vivifier, comme un baume salutaire, la fibre morale du sentiment public qui allait s'atrophiant. Elle a trouvé de l'écho dans toute cette cour composée de magistrats, d'avocats et de citoyens appartenant à toutes les classes, accourus pour l'écouter. Comme un pilote qui vient montrer à des naufragés sans boussole le chemin du port et du salut, le juge est venu éclairer d'une lumière nouvelle la voie de la vérité et de la justice, obscurcie par les erreurs et les mensonges accumulés depuis deux ans dans la législation et la jurisprudence de notre Etat.

Il est arrivé à propos pour rappeler à une population découragée et abattue par une mesquine et odieuse tyrannie que la république des Etats-Unis est encore, en dépit du régime de la reconstruction, un pays libre, et que les citoyens américains ont des droits primordiaux qu'il est du devoir de la justice fédérale de faire respecter. Ce langage élevé, émanant d'une telle autorité, aura, nous l'espérons, pour effet, de rendre à la population louisianaise le sentiment de ses droits et de sa dignité. Au lieu de s'abandonner, comme elle l'a fait jusqu'à présent, au cours des événements, sans chercher à arrêter le torrent fangeux qui l'entraînait à la dérive, elle réagira puissamment et elle s'efforcera d'arracher le contrôle de ses destinées aux mains indignes qui s'en sont emparées.

Cette haute leçon de moralité et de droit public aura pour effet de mettre un frein aux pratiques arbitraires de nos gouvernants, de faire sentir à nos juges la responsabilité qui pèse sur eux, et d'imprimer à l'esprit public un ton salutaire et énergique qui réagira sur toutes les fonctions sociales. Le passage du juge Bradley parmi nous, si court qu'il ait été, y laissera des traces profondes et nous lui devons un témoignage de reconnaissance pour l'assistance morale que sa parole nous a donnée.

Les équivoques du Times. — Le *Times* continue ses équivoques sur le rôle que doit jouer la Compagnie des Abattoirs. Puisqu'il parle sans cesse de la loi, il ferait bien de publier les tarifs que cette compagnie devait prélever non seulement pour l'abattage, mais encore pour l'atterrissage des bateaux, la garde et le parcage des animaux. Nous avons publié ces tarifs et nous avons fait ressortir les conséquences qu'aurait leur application. Une compagnie qui n'a dépensé qu'une cinquantaine de mille piastres serait autorisée à prélever des droits s'élevant à $300,000 par an au moins, et cela sans faire aucun travail, comme le répète constamment le *Times*, et en laissant, au contraire, tous les travaux à faire aux bouchers. On ne nous convaincra jamais que les lois de la salubrité publique justifient une pareille taxation d'une industrie particulière. Les noms qu'on donne aux choses n'en changent pas le caractère, et un monopole odieux déguisé sous le nom de règlements sanitaires n'en reste pas moins, comme l'a dit le juge Bradley, un monopole arbitraire et illégal!

Chemises françaises.—On sait généralement que les chemises françaises sont non-seulement confectionnées d'une manière supérieure, mais qu'elles sont en outre taillées d'une large manière et se prêtant à tous les mouvements des épaules et des bras, ce qui fait qu'elles ne gênent jamais. Un grand stock de ces fameux articles, provenant des maisons Hayem et Charvet, a été reçu ces jours-ci, par MM. Lion & Pinsard, rue du Canal, No 151 et 153, et le prix qu'ils en demandent est on ne peut plus modéré. On trouve aussi, au rabais, dans le même magasin, un grand assortiment d'articles pour messieurs, tels que caleçons, faux-cols, etc. Les prix sont indiqués dans une annonce que nous recommandons au lecteur.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker a obtenu le premier prix accordé à la meilleure machine pour familles, aux Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, en 1870. Bureaux, 182, Canal.

La Poudre Laboré est le purgatif végétal le plus agréable, le plus efficace et le plus énergique de tous les purgatifs. Ce médicament réussit là où tous les autres échouent; et par les merveilleuses cures qu'elle a produites, la Poudre Laboré est placée, depuis longtemps, au premier rang des médicaments indispensables dans les pays chauds.

A vendre dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne.

Dépôts : chez Ball, Lyons & Co, 40 et 42 rue du Camp; Ducongé, 39 rue de Chartres et A. Griffo, pharmacien, 222 rue Royale.

☞ Il n'est pas étonnant que les hommes [illegible] vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tordus de Wilcox & Gibbs, que les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, &c., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par [illegible] Hedrick, [illegible] de la rue du [illegible]

La direction du chemin de fer de Jackson.

Nous avons raconté, dans le temps, le tour véritablement digne d'un yankee, joué par M. Mc Comb à l'occasion de l'élection des directeurs du chemin de fer de Jackson. M. Mc Comb, soi-disant acquéreur des actions de l'Etat et de la ville par les moyens que l'on connaît, avait obtenu du juge Dibble, de la huitième cour, une injonction interdisant au président et aux directeurs de la Compagnie de tenir l'élection annuelle. L'élection n'a donc pu avoir lieu le jour fixé et l'assemblée des actionnaires a été ajournée *sine die*. Mais le lundi suivant, M. McComb s'est présenté avec plusieurs complices et est venu annoncer au général Beauregard qu'il venait de retirer son injonction à l'instant même, et qu'il allait, en conséquence, procéder à l'élection des directeurs, attendu qu'un article de la charte portait que quand une élection était empêchée par quelque motif elle devait être renvoyée au lundi suivant. Or, ce renvoi n'avait pas été prononcé par la raison bien simple qu'il y avait une injonction pendante et que l'élection ne pouvait avoir lieu dans l'état des choses. Le général Beauregard refusa de laisser tenir l'élection, mais les envahisseurs sommés par lui de sortir, s'installèrent dans une des salles de la compagnie et firent, dans le chapeau de l'un d'eux, une prétendue élection de directeurs.

Il ne nous serait pas venu à la pensée que la justice pût sanctionner un pareil tour d'écolier, et regarder une farce aussi indigne de gens qui se respectent comme une élection valide et légale. Mais nous avions oublié le juge Dibble, de la Huitième Cour de District. Il a donné raison à M. McComb sur tous les points et a ordonné l'expulsion de l'ancien conseil de direction, qui devra faire place au conseil élu dans le chapeau de M. McComb. Ainsi, c'est le juge même qui avait accordé la première injonction, dont on s'était servi pour empêcher l'élection le jour légal, qui rend cette décision, et il n'y a pas un mot, dans cette décision pour censurer M. McComb d'avoir trompé la bonne foi de la cour et surpris sa religion en lui faisant signer une injonction, dont le but était de mettre hors de leur garde les directeurs et les actionnaires de la compagnie, afin d'arriver à remplacer subrepticement la direction par une élection *ex-parte*.

Les avocats de M. McComb ont fait tout leur possible pour obtenir que le jugement fût déclaré exécutoire provisoirement, sous prétexte que l'affaire n'est pas sujette à appel. Le juge a répondu qu'il examinerait la loi sur ce point.

Dans sa décision, le juge déclare que la loi qui a changé le mode de représentation par la ville et par l'Etat en leur accordant, au lieu du droit de vote pour leurs actions, la nomination d'un certain nombre de directeurs, est nul et de nul effet. Cette loi ôtait à M. McComb le droit de voter pour les actions achetées par lui, en vertu de la loi passée par la dernière législature et dont l'effet est simplement de dépouiller l'Etat et la ville à son profit.

La question, malgré les efforts de M. McComb, sera portée plus haut, et nous espérons bien que ce spéculateur ne réussira pas dans ses vues d'accaparement sur la plus importante de nos lignes de chemin de fer.

Journaux illustrés.—Nous prions M. J. A. Jaquet, libraire, No. 139, rue Royale, d'agréer nos remercîments pour les numéros du *Nouveau Monde* et de l'*Illustration* qu'il a eu l'obligeance de nous envoyer.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker, qui a remporté le prix aux Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, ne coûte que $55. Bureaux, 182, de la rue du Canal.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit : "Grâce à son mécanisme si simple et à l'expérience qu'en ont faite mes filles, la machine à coudre favorite de ma famille est celle de Willcox & Gibbs." ☞

CHRONIQUE LOCALE.

Les bouchers.—Il paraît que le Bureau de police n'a pas eu le courage de sa décision, samedi dernier, car tous les marchés de la ville étaient, le dimanche matin, abondamment pourvus de viande. Seulement, il a fallu payer le droit d'inspection à l'Abattoir Cavaroc, où M. Carter s'était transporté pour éviter tout dérangement aux bouchers. Ces derniers, nous croyons, ont pu vendre librement leur viande parce qu'il ne coûte que les cents par animal abattu, [illegible] les charrettes seules dont les conducteurs n'étaient pas pourvus de certificats ont été arrêtés. Toutefois, on nous assure que Carter, détourné par quelque influence qui nous est inconnue, refuse maintenant d'inspecter la viande autre part qu'au local de la Compagnie des Abattoirs. Le monopole a reçu de terribles coups, et, en tout autre pays, il serait mort déjà cent fois pour une. Mais ici, avec la justice telle qu'elle se trouve organisée, le monopole aura la vie dure et nécessitera probablement quelques autres coups de bâton!

Continuation de l'affaire des bouchers. — Hier, le juge Campbell, avocat de l'Association des bouchers, a fait servir l'injonction accordée sur son bill en équité à la Cour de Circuit des Etats-Unis contre la Compagnie des Abattoirs. Le writ porte :

Le Président des Etats-Unis, la Cour de Circuit des Etats-Unis, la Cinquième Cour de District de la Louisiane.—En équité. No 6233. Les Marchands de bestiaux et l'Association des Bouchers et autres contre la Compagnie des Abattoirs, etc., et contre la Nlle-Orléans et le bureau de la Police Métropolitaine.

Au Bureau de la police métropolitaine, salut : Attendu qu'il nous a été représenté par les marchands de bestiaux et l'Association des Bouchers de la Nouvelle-Orléans, corporation de l'Etat de la Louisiane, dont Paul Esteban est le président, et autres, dans notre dite Cour de Circuit, dans un bill présenté dernièrement contre vous, les dites parties ci-dessus désignées, par les dits plaignants, bill où vous êtes collectivement accusés d'avoir essayé de mettre en vigueur les privilèges exclusifs accordés à la Compagnie des Abattoirs, etc.... par un Acte de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 8 mars 1869, acte No. 118 des actes de la dite session, bill et procédures sur lesquels un ordre d'injonction a été faite par la dite Cour de Circuit, dont copie vous a été servie;

C'est pourquoi, maintenant, en considération des circonstances et des allégations contenues dans le dit bill et des déclarations et commandements dans l'ordre-décret de la dite Cour, il vous est enjoint et ordonné strictement par la présente de faire tout ce que le dit ordre-décret requiert, et il vous est défendu et interdit spécialement de commencer ou poursuivre aucune autre action contre les plaintifs ou l'un d'eux, pour exécution d'aucun acte compris dans le dit décret et déclaré légal, et qu'il leur est permis de faire, ou de poursuivre aucune amende ou pénalité imposées dans l'acte de l'assemblée-générale, pour aucun acte déclaré légal dans le dit décret, et que d'après le dit décret il leur est permis de faire d'intervenir avec les dits plaignants dans la poursuite de leurs occupations légales comme bouchers, marchands de bestiaux, ou comme vendeurs de viande ou d'animaux, ou de toute autre manière produite dans le dit ordre, sujet aux conditions et exceptions dans le dit décret dont copie vous a été remise.

Témoin l'honorable Salmon P. Chase, juge-président de la Cour Suprême des Etats-Unis dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 13 juin de l'année de Notre Seigneur 1870.

Sixième Cour de District.—L'injonction prise par l'ancien bureau des assesseurs contre les créatures du gouverneur a été appelée hier matin devant le juge Cooley, à la Sixième Cour de District. Sur motion de John B. Howard, avocat de Sword et autres, le juge mit hors de cour toute l'affaire. Mais sur la demande du juge Colton, avocat d'O'Neill et d'autres, il a été convenu que l'affaire serait jugée à la Cour Suprême sur son propre mérite, tout comme s'il n'y eût pas eu injonction. En conséquence, les créatures de M. Warmoth sont mis en possession des places d'assesseurs d'Etat pour la ville de la Nlle-Orléans.

Mort de l'ex-alderman Wynne.—Notre espoir ne s'est pas réalisé. M. Rob. Wynne, qui avait eu le pied écrasé par un des chars du chemin de fer de Pontchartrain, samedi soir, est mort dimanche à 3 heures du matin, des suites de cette blessure. M. Wynne était né à Baltimore et avait été amené tout enfant à la Nouvelle-Orléans qu'il n'avait plus quittée depuis. Beaucoup de gens regretteront M. Wynne dont le caractère était doux, officieux, et d'une grande bienveillance pour tout le monde. M. Wynne était l'agent de la Compagnie d'assurance des Marchands, dans le Troisième District.

Affaire Quintero.—On peut en quelques mots rendre compte de cette affaire qui s'est terminée par un acquittement. Plusieurs témoins ont été appelés, mais aucun d'eux n'a reconnu Quintero comme celui qui avait frappé le major Frank Mansey au restaurant Victor, rue du Canal. Il y a même un témoin qui est allé jusqu'à dire qu'il croyait que le major avait été frappé par un autre que le prisonnier. En conséquence, le jury, après une délibération qui n'a duré que 10 minutes, a prononcé un verdict d'acquittement.

Noyé.—Dimanche, vers 7 heures du soir, un homme de service à bord du steamer Mary, de la Nlle-Orléans, mouillé devant l'Abattoir Cavaroc, est tombé dans le fleuve et s'est noyé.

Vol.—Un vol d'argent et de linge a été fait dimanche à la résidence de M. John Myers, Avenue de la Louisiane, entre les rues Live Oak et Laurent.

Feu.—Dimanche soir, à 8 heures, le feu a pris dans la grocerie de W. Walsh, rue Toulouse, No 121, par suite d'une explosion de lampe à l'huile de charbon, à ce qu'on suppose. Mais le dommage n'a pas été sérieux, le feu ayant été promptement éteint. Il y a sur la grocerie une assurance de $1,000 à la Compagnie des Marchands. La bâtisse appartient à M. Bermerol.

Violation d'ordonnances municipales.—Nombre de petits marchands colporteurs et autres ont été arrêtés en vertu de warrants faits par l'officier Barrow, qui les accuse d'avoir violé une ordonnance de ville.

L'officier Bockers rapporte que plusieurs bouchers, contrairement à ces mêmes ordonnances, ont eu des boîtes de glace sous leurs étaux au marché des Magasins.

Cour du recorder Houghton.—Washington Black, accusé de vol par Wm. O'Harn, a été envoyé dans la prison de paroisse, n'ayant pu fournir le cautionnement de $250 pour garantir sa comparution devant la Cour Criminelle.

G. W. Williams, accusé par l'officier B. Darwin d'être un caractère dangereux et suspect et de porter des armes cachées, a été renvoyé devant la Cour Criminelle.

Rapport mortuaire.—Il est mort à la Nlle-Orléans, pendant la semaine dernière, 175 personnes dont 100 du sexe masculin, 75 du sexe féminin, 54 de race noire, 35 de race mêlée. La petite vérole a fait 20 victimes dont 2 blanches et 18 de couleur.

Knights of Pythias.—Sous ce titre se publie à Philadelphie un journal fort intéressant, dont M. Henry M. Small est l'agent. On peut, par son intermédiaire, se procurer des exemplaires de cette feuille en s'adressant, Glass Box 964, Post-Office.

Autre vol.—Hier matin, à 11 heures, des voleurs se sont introduits dans la maison de M. Bustof, rue St-Charles, où se débite de l'eau de soda, et y ont enlevé $25.

Coup de couteau—Paris Casenave, jeune homme de couleur d'environ 14 ans, a reçu un coup de couteau d'un autre enfant, blanc, de son âge, hier soir, sur la Levée.

TEMPERATURE—13 juin 1870.

THERMOMÈTRE DE C. DURAMEL, OPTICIEN No 111 rue du Canal.

6 heures A. M.		66	degrés
12 "		75	"
3 "	P. M.	79	"
6 "	"	77	"

Louisiane.

Nous lisons dans le *Meschacébé* :

A ceux qui demandent la pluie, un planteur expérimenté nous dit de répondre que les années de sécheresse sont des années d'abondance, et de rappeler les récoltes de 1827, 1828 et 1844. En cette dernière, un arpent rendit 4 boucauts et un quart de sucre, 15 arpents produisirent 60 boucauts sur l'habitation Rauson, et 100 arpents donnèrent 300 boucauts à M. Norbert Lonque.

—Le *Courrier du Têche* nous donne l'excellente nouvelle qui suit :

La pluie est arrivée juste à temps pour donner une nouvelle force à la plante qui avait grandi dans des conditions très favorables. La récolte de cannes, de coton et de maïs est magnifique; aussi, avons nous les plus belles espérances pour la réussite des planteurs de notre paroisse.

—Nous empruntons à la *Sentinelle* de Thibodeaux les paragraphes suivants :

Des personnes qui ont dernièrement visité le bas de la paroisse, nous ont fait un tableau superbe des récoltes qui se trouvent à quelques milles en deçà de Lockport et à plusieurs milles au-delà. Les cannes sont vertes, épaisses et de bonne taille, et le maïs promet un bon rendement. Dans le voisinage de Thibodaux c'est bien différent; la récolte souffre de la sécheresse.

—Quatre-vingt ou quatre-vingt-dix jeunes gens de Thibodaux et de ses environs, patriotes, amis de l'ordre, du repos, de la tranquillité et de la paix, ont, sur la foi d'un officier supérieur de la milice de l'Etat, organisé une compagnie de volontaires miliciens. L'élection des officiers a eu lieu dernièrement et les noms des élus ont été envoyés à Son Excellence le gouverneur, et aujourd'hui ils n'attendent plus que leur brevet pour se montrer.

Le trône du Brésil.—On parle comme d'une chose faite de la prochaine abdication de l'empereur du Brésil en faveur de son gendre, le comte d'Eu, maréchal de l'armée brésilienne, qui a épousé la princesse Isabelle, infante du Brésil.

L'empereur Pedro II, qui abique, est né le 2 décembre 1825, et règne depuis le 21 juillet 1840; il est sans descendance mâle, et voilà comment le fils du duc de Nemours, un Bourbon-Orléans de France, régnera sur presque la moitié de l'Amérique du Sud.

On attend cet événement pour le mois d'octobre.

(*Messager Franco-Américain.*)

Nous empruntons au *Gaulois* le petit tableau suivant, qui indique la longévité des ministères, de 1830 à 1840 :

PRÉSIDENTS.	DATE DES FORMATIONS.	DURÉE.
Provisoire	11 août 1830	82 jours.
Laffitte	2 novembre 1830	35
Laffitte	27 décembre 1830	75
C. Périer	13 mars 1831	377
Soult Guizot	11 octobre 1832	75
Soult-Broglie	25 décembre 1832	439
Soult-Thiers	4 avril 1834	105
Gérard	18 juillet 1834	124
Bassano	10 novembre 1834	3
Mortier	18 novembre 1834	114
Broglie-Humann	12 mars 1835	330
Broglie-d'Argout	5 février 1836	17
Thiers	22 février 1836	196
Molé-Guizot	6 septembre 1836	221
M. de Salvandy	15 avril 1837	715
Provisoire	31 mars 1839	42
Soult-Teste	12 mai 1839	265
Thiers-Rémusat	1er mars 1840	240
Guizot-Soult	29 octobre 1840	—

"10 ministères en 11 ans et 4 mois; c'est une moyenne de 1 ministère tous les 215 jours.

Faits Divers.

—Le *Journal officiel* contient un décret qui nomme M. l'abbé Jules Théodore Loyson, docteur en théologie, professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de théologie de Paris.

—Nous recevons le télégramme suivant sur une catastrophe arrivée à Nagy Brun, en Transylvanie :

"Vendredi dernier il s'est produit entre 7 et 8 heures de relevée, à Nagy Brun, une trombe par laquelle 80 maisons ont été emportées. On a retrouvé jusqu'ici les cadavres de 200 personnes disséminées dans les champs. 14 cadavres ont été retirés de l'eau à Schärtzbourg."

—M. le docteur Cabarrus, médecin homœopathe des plus distingués de Paris, a succombé à la suite d'une courte maladie.

Incendie.—On télégraphie de Mulhouse, au *Gaulois*, 17 mai, 8 h. 45 m. soir :

Ce matin, à deux heures, le feu a pris à la filature Legrand, à Thann.

Les magasins de coton brut et la filature proprement dite ont été détruits; la machine à vapeur et le magasin de filés ont été atteints.

Les pertes sont évaluées à 500,000 fr.

Une enquête est commencée.

Directeurs et actionnaires. — Le *Gaulois* raconte une conversation entre directeurs, rapportée par un garçon de bureau qui a écouté aux portes.

—Monsieur, disait le directeur, c'est aujourd'hui que nous payons notre premier dividende à nos actionnaires; depuis trois ans que nous sommes constitués, on ne dira pas que nous avons agi avec précipitation.

Un administrateur.—C'est vrai; mais quand des gens mettent de l'argent dans une entreprise industrielle, c'est qu'ils en ont; en en ayant, ils ont le temps d'attendre.

Le Directeur.—Monsieur Cornulot de Saint-Aiglemement, votre maxime, toute pittoresque qu'elle est, ne manque pas de logique; mais arrivons au but : Monsieur Francheboürde, combien avez-vous en caisse?

Francheboürde, *caissier*—29 fr. 40 c.... en billets d'une loterie de bienfaisance.

Le Directeur—Bien! Combien vous faut-il pour payer les dividendes?

Francheboürde.—12,500 fr.

Le Directeur—Très bien. Prenez une feuille de papier et écrivez en très gros caractères l'avis que je vais vous dicter et que vous afficherez à votre guichet :

AVIS.

"Les actionnaires de la Compagnie des "Huiles de cloportes sont prévenus qu'a- "vant d'encaisser leur dividende de 15 "francs par action, ils ont à verser une "somme de 80 francs,—également par "action,—appel de fonds voté en séance "extraordinaire par le Conseil d'adminis- "tration pour la construction de huit nou- "velles turbines dans l'usine de *l'aspro- "siliciens (Jura)*."

Le Directeur.—C'est entendu, n'est-ce pas, monsieur Francheboürde?

Francheboürde. — Mais.... les actionnaires qui refuseront de verser?....

Le Directeur. — Vous les menacerez de faire exécuter à la Bourse. Nous avons émis à 375 fr., nous sommes aujourd'hui à 21 francs, ils verseront. (*Au garçon de bureau, qu'il a pris à part sur le carré en sortant*) Ernest, vous ferez viser mon passeport pour demain matin.

—Un artiste de province avait à se venger des petites misères que lui avaient suscitées le coiffeur du théâtre.

Voici ce qu'il imagina :

—Que faites vous, dit-il au merlan, de tous les cheveux que vous coupez?

—Que voulez-vous que j'en fasse? je les balaye.

—Vous avez tort; ça se vend très bien, et justement, moi qui vous parle, j'en ai une commande très considérable pour l'exportation.

—Vraiment?

—Certainement; mettez les moi de côté, je vous les achèterai.

—Marché conclu, dit le coiffeur radieux.

Trois mois après, l'artiste passe au salon chez le coiffeur et réclame sa marchandise.

—Ah! vous voilà, s'écria ce dernier; ma foi, vous arrivez bien, je commençais à ne plus savoir où les mettre. Ma chambre en est pleine, et ces caisses en regorgent.

L'artiste se pencha sur l'une de ces caisses, puis se relevant :

—Malheureux, dit-il, vous les avez mêlés. Ils ne sont plus bons à rien.

Et il s'esquiva.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches Transmises à l'Abeille.

Représentation Congressionnelle.

Nombre de Représentants fixé à 300.

Message du Président sur les affaires de Cube.

Grant est opposé à toute mesure favorisant les Cubains.

Nouvelles Cubaines.

Revers des Insurgés.

Nouvelles Européennes.

Paris, 13—On a reçu ici la dépêche suivante de Rome, en date de samedi : La discussion de l'infaillibilité du Pape continue au Concile œcuménique. Dupanloup a énergiquement combattu toute exagération des droits du pape. Soixante et douze pères ont signifié leur intention de parler contre l'infaillibilité. Dans ce nombre, il y a 15 prélats français.

Madrid, 13—Samedi, aux Cortès, le général Prim répondant à une question, a dit que le gouvernement avait cherché un candidat pour le trône, mais en vain, jusqu'à présent.

Il espère cependant avec confiance que dans les trois mois prochains un candidat sera trouvé. Il juge à propos de dire en outre, qu'il ne veut pas parler d'Alphonse, et bien qu'il sache qu'il existe à ce sujet un sentiment général d'anxiété par suite de l'état d'incertitude où l'on se trouve, il n'appréhende cependant aucun désordre.

Paris, 13.—Les membres de la Société Internationale des ouvriers, arrêtés comme suspects de complicité dans le dernier complot contre la nation et la vie de l'Empereur, seront interrogés devant un tribunal, samedi prochain, et seront relâchés sur caution.

La session de la Haute Cour commencera à Blois le 18 juillet.

Paris, 13—Le vicomte de La Guéronnière sera nommé ambassadeur de France à Constantinople.

Londres, 13. — Les journaux irlandais s'accordent à dire que le gouvernement ne doit pas s'attendre à ce que les troubles féniens soient finis parce que la tentative d'O'Neill a été déjouée. Cette leçon assurera la victoire une autre fois.

La correspondance américaine du London *Times*, dans une lettre qui vient d'être publiée, porte témoignage de l'activité des autorités américaines à supprimer le récent mouvement fénian.

Marchés de la Havane.

La Havane, 13.—Plusieurs étrangers qui avaient été arrêtés et relâchés ont été réarrêtés pour avoir fait acte de présence dans une loge maçonique, il y a quelques mois.

Le capitaine-général de Rodas annonce divers succès remportés sur les rebelles.

La Havane, 13.—La police a arrêté nombre de résidants étrangers qui avaient assisté à la réunion d'une loge maçonique il y a trois mois. Il faut se rappeler que la loi prohibant les réunions de sociétés secrètes fut mise en vigueur à cette époque. Le meeting fut dispersé et tous ceux qui s'y trouvaient furent mis en prison. Mais les étrangers furent subséquemment élargis par ordre de Rodas. On les arrête de nouveau maintenant sans qu'on sache pourquoi.

Des dépêches de Puerto-Principe disent que le colonel Montaner a capturé un fort rebelle sur la rivière Maximo et que 18 insurgés ont été tués.

Un détachement sous le colonel Voigel, a fusillé plusieurs rebelles, et parmi eux un de leurs chefs. Le capitaine Chiolana, qui commande une troupe de guerillas loyalistes, rapporte que 18 rebelles ont été tués et 16 faits prisonniers dans les montagnes de San Manguil.

La canonnière espagnole Neptune a capturé une correspondance importante adressée à Cespedès et à d'autres chefs rebelles.

Le steamer espagnol Vigia, devant Cayo Guajaba, a capturé cinq bateaux chargés de familles d'insurgés.

El Señor Lerda, ministre de la guerre pour le parti rebelle, est mort récemment de la fièvre.

Nouvelles de Washington.

Washington, 13.—Le Revenu a touché, aujourd'hui, plus de $1,000,000.

Le Président est revenu. On rapporte ici qu'un nègre succède à Devéres pour la Caroline du Nord.

Deux nègres, nommés à West-Point, ont été rejetés pour incapacité physique et intellectuelle.

Washington, 13.—Le Sénat s'est occupé tout le jour du bill de circonscription. La discussion a été continuée ce soir et l'on votera dans quelques heures. On suppose que la Chambre votera le bill sans amendement.

Lisbonne, 13—Des avis reçus de la république Argentine annoncent la défaite des insurgés dans une chaude bataille près de Montevideo.

Washington, 13.—La majorité du sous-comité du Sénat sur le Chemin de fer de Memphis et Del Paso a fait un rapport concluant ainsi : La compagnie de cette ligne est une corporation existante avec le droit de passage par le Texas et une concession valide de terre de 16 sections au mille.

Chambre.—Les républicains dont les noms suivent ont voté la suspension du règlement pour passer le bill de réhabilitation : Buckley, Dockery, Fitch, Pierce, Platt, Sargent, Stokes, Fillman. La motion est rejetée par un vote de 111 contre 59.

Butler demande la discussion du bill de Géorgie. Refusé par 120 contre 38. Le bill des havres et rivières passe et va au Sénat. Les bouches du Mississippi, on se le rappelle, ont $300,000; les chûtes de l'Ohio un quart de million; Rivière Tennessee 80,000; Mobile 50,000.

L'orateur soumet à la Chambre un message du Président qui condamne la manière atroce dont la guerre est conduite par les deux partis dans l'île de Cube. Représentant que l'objet des Cubains qui veulent être reconnus comme belligérants est d'entraîner les Etats-Unis dans une guerre avec l'Espagne; déclarant son inhabilité à voir dans l'état actuel du conflit à Cuba les éléments requis pour constituer la guerre dans un sens de loi internationale et appelant l'attention du Congrès sur les relations et la portée de la question en connexion avec une déclaration de neutralité et accordant les droits de belligérants.

Le message ayant été lu, Banks, président du comité des affaires étrangères, demande qu'il soit déposé sur la table et envoyé à l'impression. Judd, membre de ce comité, demande qu'il soit référé au comité des affaires étrangères. Banks dit que la question a été pleinement discutée par ce comité qui ferait du reste son rapport demain.

Cox a remarqué que le droit du Président à faire des communications au Congrès est qu'il peut, de temps en temps, donner des informations sur l'état de l'Union; mais il regarde ce message comme une attaque contre le rapport fait par le représentant du Maryland, Banks, et on devrait faire comme on fit lors du message d'Andrew Johnson, message qui fut déposé sur la table sans renvoi à un comité.

Banks dit qu'il n'entend pas la chose tout à fait comme le représentant de New-York. C'est l'usage ordinaire de déposer le message sur la table et de l'envoyer à l'impression. Il fait la motion de renvoyer le message au comité des affaires étrangères. Cox demande qu'il soit déposé sur la table. La majorité dit non, et le message est référé au comité des affaires étrangères. Ajourné.

Washington, 13.—Le Sénat a passé le bill de représentation avec un amendement portant à 300 le nombre des membres. Les Etats qui ont droit à une addition de membres pour le prochain Congrès les éliront d'une manière générale. Le bill va à la Chambre.

Le Sénat discute le bill qui indemnise les loyalistes du Sud des biens pris par les quartiers-maîtres et les commissaires.

Washington, 13.—Le Président a envoyé, aujourd'hui, au Congrès, un message très important, relativement au conflit qui règne à Cuba. Il rappelle que, dans son message annuel, il avait promis de faire d'autres communications sur la situation politique de ce pays, attendu que rien, à cette époque, ne justifiait la reconnaissance des droits de belligérants aux insurgés. Depuis six mois, bien que les troupes espagnoles n'aient pas obtenu de grands succès, les insurgés n'en sont pas plus avancés n'ayant ni port, ni ville, ni aucune forme de gouvernement et ne faisant la guerre qu'au moyen d'embuscades sur les convois espagnols. Il condamne la manière atroce avec laquelle la guerre est faite des deux côtés, où l'on se livre à des boucheries de prisonniers. Il dit qu'il ne voit rien dans la présente condition des affaires à Cuba qui puisse justifier les Etats-Unis à reconnaître les Cubains comme belligérants. Il dit que les Cubains n'ont qu'un but c'est d'engager les Américains dans le conflit afin de les faire battre pour eux. Le Président laisse, du reste, toute cette affaire à la décision du Congrès.

Nouvelles Diverses.

Galveston, 13.—Une dépêche spéciale d'Austin, datée d'aujourd'hui, dit que le bill du Pacifique du Sud a passé au Sénat par un vote de 21 contre 5. On pense qu'il passera à la Chambre et qu'il recevra la signature du gouverneur, cette semaine. Le bill accorde $16,000 par mille et c'est le bill le plus populaire qui ait été soumis à la Législature.

Wilmington, 13—Des pluies beaucoup trop fortes ont gravement endommagé les récoltes sur beaucoup de points.

Chicago, 13.—Abbie Summers, jeune dame très distinguée, demeurant près de Quincy, Ill., a été poignardée et tuée, hier, près de Louisiana, Missouri, où elle était engagée comme institutrice, par un nommé Wm Cole, du comté Hancock, Ill. Il l'avait demandée en mariage et avait été refusé. L'assassin n'est pas encore arrêté.

Le second procès en violation de promesse, Mme Carra James contre Ira Y. Munn, a eu lieu la semaine dernière à Waukesyal, Comté Lake, Ills. Le juri a rendu un verdict pour le défendeur. La plaignante était une clairvoyante, une diseuse de bonne fortune et une aventurière. M. Munn est un des plus respectables citoyens de Chicago.

Le Dr W. M. Allport, dentiste très connu dans cette ville, a commencé des poursuites contre la Compagnie des steamers de Liverpool, New York et Philadelphie, de laquelle il réclame $30,000 de dommage pour le mal qu'il s'est fait en tombant. Les défendeurs disent qu'il y a eu négligence de sa part quand il était à bord du steamer *City of Paris*, dans une tournée de Liverpool à New York.

St Louis, 13—Une autre bouilloire avec une capacité de 40 tonneaux de fer en barres a été mise en opération dans la partie sud de St Louis.

D. S. Grant, soldat de la guerre de 1812, âgé de 94 ans, a été enterré ici, hier.

Toledo, 13—Le Bureau de commerce, aujourd'hui, a passé des résolutions favorisant l'élargissement du canal de Miami et de l'Erié, entre Toledo et Cincinnati, et a nommé un comité de sept pour coopérer avec Cincinnati en appelant une convention qui se réunirait en cette ville en novembre prochain, et a nommé une délégation qui assistera à la convention des hommes d'affaires de Rochester.

Knoxville, Tenn., 13—Ce matin, à 9 heures, une rencontre a eu lieu entre le général J. A. Mabry et le colonel John Baxter. Le général a d'abord attaqué le colonel en lui tirant deux coups de pistolet; celui-ci a reçu une balle au poignet droit, et est entré immédiatement au magasin de M. McChanges. Mabry a été arrêté, mais relâché sous un cautionnement.

St-Louis, 13—Il y a quelque temps, le juge de la Cour des Preuves avait décrété que John Mathews était atteint d'aliénation mentale et inhabile à gérer ses affaires, avait nommé une personne pour s'occuper de sa personne et de ses biens; mais aujourd'hui M. J. H. Duglas a présenté une pétition demandant que ce décret soit rappelé, attendu que Mathews est pleinement compétent pour s'occuper lui-même de ses affaires; que les parents de Mathews n'ont témoigné contre son inhabilité que dans le but de prendre possession de ses biens, qui sont d'une valeur de cent-cinquante mille piastres. La Cour a rejeté la pétition.

New York, 13.—Une dépêche de Cheyene dit que cinq chars chargés de Chinois sont passés sur la voie ferrée du Pacifique, se rendant dans l'Alabama.

Marchés Européens.

Liverpool, 13 après-midi—Coton 10 1/2 à 10 5/8. Orléans 10 7/8.

Marchés Américains.

New-York, 13 au soir—Coton plat. Mid. 21 7/8. Vendu 1,000 balles. Farine inactive et en baisse.

New York, 13 au soir.—Argent facile de 4 à 5. Sterling 9 5/8 à 9 3/4. Or 112 5/8 à 11 3/4. Gouvernements plats et en baisse, 5-20 111 3/4, 10-40 à 108 1/8. Louisiane 76 1/2, nouvelles obligations 72, Levée 75 et 92 5/8.

Memphis, 13—Coton en demande à 21 pour le Mid. Vendu 150 balles. Reçu 400.

Galveston, 13—Coton faible, mais en bonne demande. Bon ordinaire 17 1/2. Vendu 500 balles. Reçu 255. Stock 19,880.

Mobile, 13—Coton plat. Mid. 20 1/4. Vendu 400 balles. Reçu 448. Stock 34,924.

Savannah, 13—Coton inactif. Mid. 20 3/8 à 20 1/2. Vendu 110 balles. Reçu 749. Stock 22,689.

Charleston, 13—Coton plat et plus facile. Mid. 20 3/4. Vendu 60 balles. Reçu 210. Stock 7,192.

(*Dépêches de lundi.*)

Munich, 12—Le ministre de la guerre propose une réduction considérable de l'armée.

Paris, 12—La course pour le prix de Paris, a eu lieu aujourd'hui, à Longchamps. Beaucoup de gens de Paris et des environs y ont assisté. L'empereur, l'impératrice et le prince impérial étaient présents, et ont été reçus avec grand enthousiasme. Les courses inspiraient un intérêt plus grand que d'habitude, parce que nombre de chevaux anglais et étrangers y prenaient part. Le prix a été gagné, avançant par Lorrette, jeune jument française, Mimaturé venant en second et Valois en troisième. Les chevaux anglais ont été sifflés pendant la course. A la fin des courses, une grande foule s'est portée autour de l'estrade impériale et a fait entendre de nombreuses acclamations pour l'empereur et la famille impériale.

Madrid, 12.—Les journaux se plaignent généralement de la lenteur des débats relatifs à la question du trône.

Florence, 13—L'*Economista* rapporte que la correspondance entre les gouvernements de la Suisse, sur l'invasion imminente des Mazziniens, d'Italie, a pris un ton plus doux.

Des dépêches de Vienne disent que le mouvement des révolutionnaires italiens est imminent et que le gouvernement autrichien prend des mesures en conséquence.

Londres, 12—Les membres conservateurs du Parlement ont tenu samedi soir un meeting particulier et il a été décidé de soutenir le bill d'éducation compulsoire du gouvernement et de s'opposer à l'amendement offert par la ligue d'éducation nationale.

Lord Derby a promis, dit-on, de se désister de son opposition au bill des terres irlandaises et de chercher seulement à faire tels amendements qui rendraient la mesure acceptable à la Chambre des Lords.

Des avis de Rio Janeiro du 21 mai disent que Paraños, commissaire du gouvernement brésilien, était retourné à l'Assomption où il avait signé un traité de paix avec le Paraguay. Le mouvement révolutionnaire dans l'Entre-Rios et l'Uruguay continue.

New-York, 12 juin—Dion a battu Randolph hier, dans une partie de carambolage française.

On propose pour la mémoire de Dickens, un témoignage durable, sous la forme d'un monument ou sous toute autre forme. La santé d'Horace Greeley s'améliore. Neuf marins, survivants de l'*Oneida*, ont été payés hier et congédiés. Ils sont généralement mécontents de la somme qui leur a été allouée.

Onze mille huit cent quatre-vingt-douze émigrants sont arrivés la semaine dernière. Huit cents sont pour l'intérieur. La guerre de quarantaine a commencé entre Brooklyn et New York. Quelques navires qui avaient obtenu de la quarantaine de se rendre au dock de l'Atlantique à Brooklyn, reçurent l'ordre du Dr Cochran, officier de santé de Brooklyn, de gagner un point plus élevé de la rivière de l'E[st]. Les hommes de la quarantaine essayèrent avec un steamer de remorquer les navires, mais les cables furent coupés par ordre de Cochran. Les négociants et les ouvriers de Brooklyn paraissent prendre parti pour le Dr Cochran et sont déterminés à vider la querelle.

La régate des cadets de West-Point a été gagnée par un bateau de seconde classe qui a fait trois milles en 19 minutes et 15 secondes.

St Louis, 12—Le chemin de fer du Pacifique et de l'Atlantique a été complété, hier, jusqu'à Pierce City, à 50 milles ouest de Springfield, Mo., et sera poussé jusqu'à la frontière ouest de l'Etat; là, il entrera dans le territoire indien et traversera le continent.

Washington, 12—Le Président a ordonné de relâcher le steamer cubain *Hornet* et de le rendre à ses propriétaires primitifs, sur une caution de $50,000. B. F. Butler et Wm. E. Chandler sont garants et répondent qu'il ne sera pas employé en violation des lois de neutralité.

La valeur du steamer, avec ce qu'il contenait, est de $100,000. Le Hornet est le corsaire cubain qui était entré dans le port de Wilmington pour y prendre du charbon.

Charleston, 12—Wm. Gilmore Simms, le romancier distingué du Sud, est mort chez son gendre, hier soir, à l'âge de 64 ans.

San Francisco, 11—Le steamer "Active" de Victoria pour San Francisco, a fait naufrage dans un temps d'épais brouillard. Les passagers et une portion des bagages ont été sauvés. Le navire est entièrement perdu.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Washington, 13 juin—Chambre—M. Davis demande la question préalable sur un bill pour amender les lois de naturalisation, en ce qui concerne la pénalité pour faux serment sur la demande et pour faux se représentation de personnes, le bill donnant aux cours des Etats-Unis pleine juridiction en ces matières. Le règlement est suspendu et le bill passe par un vote rigoureux de parti.

M. Stokes présente un bill de réhabilitation politique qui est rejeté à une grande majorité.

Bradley Johnson, de Richmond, est arrivé comme avocat spécial de Wood, traduit pour assaut contre l'hon. M. Porter. Le comité judiciaire examinera l'affaire ce soir.

Washington, 13.—M. Thornton, ministre anglais, a été chargé de remercier le Président des Etats-Unis pour la manière dont il s'est conduit dans la question des Féniens. La dépêche exprime l'espoir que les Féniens seront punis. On croit que l'administration laissera les Cours régler l'affaire des Féniens.

Red Cloud dit que les forts, dans son pays, ne sont que du mal par le whiskey, la violation des femmes et autres œuvres. Il a donné l'assurance que les Sioux ne commenceraient pas la guerre. Les Indiens sont très découragés et mécontents. Ils ne font pas espérer une solution pacifique.

A la fin du Conseil, tenu aujourd'hui, Red Cloud a demandé 17 chevaux pour se

tourner, lui et ses compagnons, chez eux, à partir de l'endroit où il n'y a plus de chemin de fer. Le secrétaire Cox a répondu qu'il ne pouvait promettre de chevaux, mais qu'il ferait des présents. Red Cloud a répliqué qu'il n'était pas fâché, mais que si les chevaux n'étaient pas accordés, il refuserait les présents. Cette réplique a été faite avec l'expression du défi d'un homme qui, né dans la nudité, n'a pas besoin de présents.

Les personnes qui connaissent le caractère indien et leur ton dans le Conseil ou dans les délibérations, prédisent une guerre prochaine et sérieuse.

St-Louis, 13—Les Indiens habitant le territoire indien ont tenu un meeting et adopté une adresse au Président et au peuple des Etats-Unis, et expriment l'envie de rester dans des rapports d'amitié, mais insistant sur l'exécution des traités et en opposition au bill territorial et aux concessions de chemins de fer.

Bombay, 13—Des avis reçus des divers ports de l'Inde, rapportent que le choléra sévit avec moins d'intensité.

New-York, 13—Coton plat et en baisse. Mid. 22. Orléans 22 1/2. Or 113.

Réouverture du cours de M. Laboulaye.

Extrait des *Débats* :

Aujourd'hui lundi, à midi et demi, M. Laboulaye a repris son cours du Collège de France, interrompu depuis les vacances de Pâques. Longtemps d'avance la salle s'est remplie, et quelques trépignements précurseurs annonçaient un orage. Quand M. Laboulaye a paru dans sa chaire, aussi calme que d'habitude, des applaudissements très chaleureux ont éclaté sur presque tous les bancs et ont duré en s'accentuant de plus en plus pendant plusieurs minutes. Le plus grand nombre des assistants s'efforçaient manifestement de couvrir les clameurs hostiles par le bruit de leurs applaudissements; beaucoup d'entre eux agitaient leurs chapeaux en criant : *Vive Laboulaye!* Cependant ces acclamations enthousiastes ont dû prendre fin, et alors se sont élevés des cris : "Au Sénat! au Sénat!" On a pu constater qu'ils partaient de deux petits groupes de six ou sept jeunes gens concentrés dans le haut de la salle.

Les partisans de M. Laboulaye ont riposté par une nouvelle salve d'applaudissements, auxquels ont répondu de nouveaux cris : "Parlez! parlez!" disait-on de toutes parts à M. Laboulaye. — Je parlerai, dit-il, quand vous voudrez m'écouter. — Une voix : Ecoutez, mais ne soyez pas convaincus. — M. Laboulaye : On ne convainc que ceux qui écoutent sans parti pris; mais quand un honnête homme s'adresse à un auditoire d'honnêtes gens, ceux-ci le laissent se défendre. (Interruptions.) Je suis décidé à rester ici jusqu'à ce que l'heure soit écoulée. (Encrier!) L'encrier! — Si vous m'écoutez, vous saurez l'histoire de l'encrier. Cela vous calmera peut-être un peu en vous montrant à quel point certains journaux se moquent de vous.

En 1866, j'étais candidat à Strasbourg; j'ai obtenu 10,000 voix, dont 8,000 à Strasbourg même. Ceux qui avaient voté pour moi ont voulu m'honorer d'un souvenir après la lutte électorale. Ils ont ouvert une souscription publique à *deux sous*; c'est vous dire combien les souscripteurs ont été nombreux. Eh bien! savez-vous combien on t réclamé? *Dix.* Avouez qu'il m'était facile de les désintéresser en leur envoyant des timbres-poste. (Nouvelles interruptions. — nouveaux applaudissements.) Je vous prie de ne pas mêler le bruit de vos applaudissements à celui des interruptions, afin qu'il soit plus facile de constater que ceux qui interrompent ne sont qu'une infime minorité.—(Oui! oui!) —Une voix : nous ne vous laissons pas parler!—L'auteur de cette interruption est debout, son chapeau sur sa tête. Son voisin lui dit : —Otez au moins votre chapeau! L'autre refuse, son interlocuteur lui fait tomber son chapeau. On prévient une rixe en les séparant, non sans peine. M. Laboulaye reprend :

Voulez-vous m'écouter? Une voix : Non!—Celui qui a dit *Non!* n'est jamais venu à mon cours, et il ferait bien d'y venir, car le premier principe que j'y professe est le respect de la liberté d'autrui. (Oui! oui! bravo!)—Une voix : Et la liberté politique? M. Laboulaye : Où m'avez-vous vu changé d'opinion; d'autres peuvent changer d'opinions; moi, je ne le puis pas, car j'ai consigné les miennes dans des livres que tout le monde a pu lire, et l'on pourrait toujours m'opposer mes opinions anciennes. Voici un livre que j'ai publié en 1863, au lendemain des élections législatives; prévoyant ce qui se passerait aux élections de 1869, j'y ai exprimé mon avis sur toutes les questions. Ce volume est intitulé *le Parti libéral*, il a eu sept éditions, il a donc trouvé beaucoup de lecteurs. Il me suffira de bien rappeler le passage suivant, où je m'adresse au parti radical, auquel je ne l'honore d'appartenir.... Ah! oh!—Voici ce passage.

"Il y a aussi dans le parti radical un grand nombre d'hommes qui se rattachent aux principes de 1789. Ceux-là, il est aisé de les conquérir avec des institutions libres, et de les réconcilier avec un système politique qui, à l'origine, n'a pas fait défaut. C'est ce qu'exprimait parfaitement Benjamin Constant, ardent républicain de l'an III, montrant de même à l'accepter le gouvernement libéral récompensé par le pays.

"Les révolutions ne sont faites, disait-il, parce que la liberté n'est rien... La liberté, l'ordre, le bonheur des peuples sont le but des associations humaines; les organisations politiques ne sont que des moyens; et un républicain éclairé est beaucoup plus disposé à devenir un royaliste constitutionnel qu'un partisan de la monarchie absolue. *Entre la monarchie constitutionnelle et la république, la différence est dans la forme. Entre la monarchie constitutionnelle et la monarchie absolue, la différence est dans le fond.*"

Ces deux dernières phrases sont soulignées dans le texte même. Quelques sifflets se font entendre, et il se trouve que c'est Benjamin Constant qui est sifflé par la jeunesse de 1870!

M. Laboulaye continuant : En France, il y a un moyen bien commode dont on se sert quand on n'est plus que répondre; c'est de dire : Il est vendu! Voulez-vous savoir pourquoi j'ai conseillé de voter pour le plébiscite? C'est d'abord parce que le sénatus-consulte contient des réformes libérales : l'initiative des deux Chambres, la responsabilité ministérielle, le droit de pétition, etc; c'est ensuite parce qu'on le soumettait à la ratification du peuple, et je m'étonne que des démocrates repoussent un procédé aussi démocratique, qui est usité dans les républiques comme les Etats-Unis et la Suisse. — Il n'y a pas de préfets aux Etats-Unis! — Dans mon cours sur la Révolution française, je dis et je répète depuis dix ans que ce qui a tué la Révolution, c'est que les Assemblées législatives se sont emparées du pouvoir absolu, et que la Révolution n'aurait pas péri par excès si la nation avait été plus souvent consultée. Ne devais-je pas, en conséquence, me rallier au système des plébiscites, qui est maintenant une institution? (Interruptions.) Vous êtes libres de voter comme vous voulez, vous avez la presse, le droit de réunion.... — Il n'y a pas de liberté de la presse ni de liberté de réunion! — Et le rapport de M. Grandperret? — Et les trois complots? — Et la Société des gourdins réunis? et la suspension de la *Marseillaise*? — et Cayenne? — Les soldats ont-ils la liberté individuelle? — M. Laboulaye : Et en supposant même que je me trompe, le premier droit du citoyen n'est-il pas celui de se tromper? Je ne prétends pas être infaillible comme ces démocrates qui se croient infaillibles dans leurs opinions et dans leurs condamnations; en cela, ils ressemblent aux ultramontains. — C'est une injure! — C'est du moins une consolation pour moi de me tromper avec la majorité de mes concitoyens. (Nouvelles interruptions.) En somme, nous voulons tous la liberté. Nous différons peut-être sur les moyens d'y parvenir, mais, pour moi quels que soient les drapeaux des partis, je veux avec tous ceux qui sont pour la liberté. — Une voix ironiquement : Embrassons-nous! — M. Laboulaye : Ce n'est pas moi qui refuserai.

Après le plébiscite comme auparavant, je demanderai la liberté, la liberté pleine et entière, mais rien que la liberté, et je l'accepterai de ceux qui me la donneront sans révolution. Je me suis expliqué très franchement. — Oui! oui! bravo! — Je reprendrai mon cours vendredi, si du moins vous me le permettez, et j'espère que les dames qui sont venues aujourd'hui reviendront même après cette scène tumultueuse pour laquelle je leur présente mes excuses. — Ça les amuse! — Je veux espérer que les interrupteurs comprendront enfin qu'il est une liberté qu'ils doivent respecter, celle de l'enseignement. Aussi les prierai-je, s'ils reviennent vendredi, de m'attendre dans la cour; là ils pourront me siffler tout à leur aise; je leur permets très volontiers, pourvu qu'ils me laissent faire mon cours. (Rires et bravos.) Croyez-moi, on est bien fort quand on a pour soi sa conscience et le bon droit. (Applaudissements très prolongés, mêlés de quelques cris.)

En somme, M. Laboulaye a su tenir tête à l'orage pendant l'heure entière que sa leçon devait durer, sans autre secours que sa présence d'esprit et la sincérité de ses explications. Le dernier mot lui est resté, et nous croyons que cette scène si fâcheuse ne se renouvellera plus. On peut dire que les interruptions ont été en déclinant. La foule a suivi M. Laboulaye jusqu'à la voiture qui devait l'emmener, et lui a fait une sorte d'ovation enthousiaste que les interrupteurs ont renoncé à troubler.

☞ Une expérience de plus de quarante ans et une circulation dans toutes les parties du globe ont clairement prouvé que le VERMIFUGE DE B. A. FAHNESTOCK est efficace et sûr. Il est administré en toute sûreté. Il y a longtemps qu'un grand nombre de médecins le considèrent comme une préparation qu'aucune autre surpasse. [illegible] Nous ne connaissons pas de remède de ce genre qui ait autant employé. Elle a délivré, sans hésitation, des certificats qui, bien souvent, n'étaient pas sollicités.

C'est à l'acheteur à examiner avec soin chaque bouteille qu'on lui vend. Le simple nom de FAHNESTOCK ne suffit pas; il faut qu'il soit précédé des initiales B. A.

Le Vermifuge de B. A. FAHNESTOCK se trouve chez tous les pharmaciens.

Loterie Royale de la Havane.—$500,000 en or. Tirage tous les dix sept jours. Lots payés en or et tous renseignements fournis. Les taux les plus élevés payés pour doublons et monnaie d'or et d'argent de toutes espèces.—TAYLOR & Co., banquiers, 16 Wall street, New York.

NATTES CANTON.

ELKIN & CO.,

168 .... de la rue du Canal 168

Reçoivent, en ce moment des NATTES BLANCHES, CARREAUX et FANTAISIE, de qualités supérieures, qu'ils les offrent à une très GRANDE RÉDUCTION.

Ils vendent également des TAPIS, des TOILES CIRÉES et des STORES.

9 avril—2m À très bon marché.

MESSE.

Une messe sera célébrée à l'Eglise St-Augustin, mardi le 14 juin à sept heures du matin, pour le repos de l'âme de feu JOSEPH MICHELOT, décédé le 26 mai 1870. Les connaissances et amis de la famille sont priés d'y assister.

De la part de Mme Vve JOSEPH MICHELOT. 14 juin

LE DR. CHARLES E. KELLS, DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2eme maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

1oct—PP

JACOB OTT, Entrepreneur et Constructeur,

184 .... RUE DELORD 184

(Place Tivoli.)

TOUTE ESPECE DE TRAVAUX EXÉCUTÉS RAPIDEMENT.

Il s'occupe lui-même des réparations générales de magasins et de résidences.

Il fait et répare les cuves. Fait des devis pour constructions nouvelles.

Les ordres laissés à l'atelier ou à la boîte 223 du Mechanics Exchange, No 10 rue Union, entre St Charles et Carondelet, seront exécutés avec promptitude.

8 mars—3 m—PP

ENTREPOT DE TAPIS

Au No 17 de la Rue de Chartres.

A. BROUSSEAU & CO.,

IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Etoffes à rideaux, Articles de Tapissiers, Stores, Couvertures de Tables, Crin, Réseaux Dentelle, Corniches, etc.

Conclave Solon No. 8. S.·. W.·. M.·.

Les membres de cette Corporation sont convoqués en séance extraordinaire le MERCREDI 15 du courant à 7 1/2 heures, en leur local de coutume pour traiter des affaires de grave importance. Par ordre du [illegible] F. de P. VILLASANA, Secrétaire.

15juin 2t

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L.·. U.·.

SALUT — UNION — FORCE.

La Resp.·. LA SOLIDARITÉ No 21 [illegible] travaillant le Rite A.·. A.·. Ecossais, procédera CE SOIR à 7 heures [illegible]

Par Mandement du V.·. M.·. LUCIEN MOLLO, Secrétaire. J. D. LEFEVRE, 4e [illegible] 14 juin 1t

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L.·. U.·.

La Resp.·. FUSION MAÇONNIQUE No 24 [illegible]

Par Mandement du Vén.·. B. DURIEU, M.·. M.·. Secrétaire.

Succession de Jean Abadie.—No. 33,866

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT. Toutes personnes ayant des réclamations à faire dans la dite succession [illegible] PAUL E. LABUSSIÈRE [illegible]

PERDU,

SAMEDI 11 juin un chien d'arrêt [illegible] Maison Blanche.

ARTICLES POUR MESSIEURS

Nouvelle Réduction de Prix.

AYANT reçu un stock considérable et approvisionné des Articles ci-dessous désignés, nous les vendrons aux Prix Réduits suivants :

CHEMISES FRANÇAISES

des célèbres maisons Hayem et Charvet.

[illegible]

CALEÇONS.

[illegible]

Grand assortiment de FAUX COLS, [illegible]

Chez LION & PINSARD

Nos 151 et 153 rue du Canal, à côté de Holmes.

Nouveau Chemin de Fer de Carrollton et du Lac. [illegible]

Wm. G. Lyon. Andrew McKee.

W. G. LYON & Co.,

Importateurs et Marchands de GROCERIES VARIÉES, THÉS ET LIQUEURS.

12, Tchoupitoulas et 12, Nouvelle-Levée, Nouvelle-Orléans.

A vendre, pour cause de départ

UN PIANO [illegible] Prix $100 comptant. [illegible]

Boulangerie à Vendre ou à Louer.

[illegible]

On demande

Dans une petite famille,

UNE bonne cuisinière pouvant fournir de bons renseignements. Aussi une jeune femme pour prendre soin de deux enfants. S'adresser rue Prieur, No. 7, entre Canal et Toulouse, "première maison à droite."

AVIS.

[illegible] Etablissement de Parfumerie No 5 rue de Chartres à Mr GEO. CUMER [illegible] J. ANGELLOZ.

AVIS.

DEVANT partir sous peu de jours, je prie toutes les personnes ayant des réclamations contre moi de les présenter jusqu'au courant, et je prie également toutes celles qui me doivent de régler leurs comptes. J. ANGELLOZ.

Demande de Domestique.

ON a besoin d'une domestique qui fasse la cuisine et blanchisse pour une petite famille. S'adresser immédiatement au No 287 rue Bourbon, entre Quartier et Esplanade.

Domestique.

ON a besoin d'une domestique blanche ou de couleur pour salle à manger et salons. On exigera de bonnes recommandations. S'adresser au coin des Esplanade et Derbigny, 2me District.

Dissolution de société.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour, dans cette ville, sous la raison PEET, WILLIAMSON & BOWLING est expirée par limitation de contrat, le 1er du courant. L'un ou l'autre des associés se servira du nom de la maison pour la liquidation.

E. PEET. N. WILLIAMSON. J. BOWLING.

N. Williamson se retirant, les soussignés continueront les affaires de l'ancienne maison, à l'ancien local, Nos. 24 et 26 de la rue des Magasins, sous la raison PEET, YALE & BOWLING.

E. PEET. C. YALE, Jr. J. BOWLING.

AGENCE D'IMPORTATION —DE— Travailleurs Chinois.

AYANT conclu les arrangements nécessaires avec une maison américaine des plus honorables de Hong-Kong, les soussignés sont prêts à faire des contrats, avec les planteurs et autres, pour la livraison d'un nombre quelconque d'agriculteurs robustes, dociles et expérimentés, venant des provinces intérieures de la Chine, dont le climat se rapproche le plus des régions sucrières et cotonnières du Sud.

Le salaire, pour les travaux d'habitation est de $18 en espèces par mois, et payables tous les mois et $2 retenues jusqu'à l'expiration de l'engagement pour garantir la fidèle exécution du contrat. L'engagement est de 3 ou 5 ans. Les salaires de [illegible] Les frais de transport [illegible] Pour les détails, s'adresser à O'FALLON & HATCH, Geo. JOHN G. WALKER, Au No 160 de la rue Gravier, Nlle Orléans.

Changement de local.

J'AI transféré ma pharmacie du No 127 au No 87 de la rue de Chartres, où je serai heureux de recevoir le patronage de mes amis. A. SCHWAB, Pharmacien. Au No 87 de la rue de Chartres.

GRAND FESTIVAL —DU— 4 JUILLET.

PIQUE-NIQUE ET BAL,

DONNÉS PAR L'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DES COMMIS, DE LA LOUISIANE,

Aux Fair Grounds,

LE LUNDI 4 JUILLET 1870.

COMITÉ D'ARRANGEMENT : O. S. Babcock, Jos A. Ottmann, Geo. E. Paisant.

COMITÉ D'INVITATION : S. C. Brodowski, D. H. Buckley, Jno Pattin, Jno. SMITH.

PROGRAMME.

Course de Poneys, en partie liée. 3 milles—pour Poneys de 14 mains au plus. Prix : une médaille d'argent.

Course de Mule, en partie liée.—Trois milles—une Mule, à la selle. Prix : une paire de [illegible]

Course à pied, 1/4 de mille, pour les membres de l'Association. Prix : [illegible]

Course de Brouette, les yeux bandés, [illegible]

Partie de Base Ball.—La Société du Pélican contre [illegible]

Grand Feu d'Artifice, à neuf heures du soir. Les Danses commenceront à 4 heures après midi.

Musique par la Fanfare du Cornet d'Argent, sous la direction de Frank Fostune.

Les Entrées pour les Courses devront être faites chez M. Chs. Leighton, encoignure Canal et St Charles, ou chez Jules Zatarain, 10 rue Royale.

[illegible]

Hôtels.—Restaurants.—Cafés.

MANDEVILLE HOTEL,

TENU PAR F. COLOMES.

[illegible]

HOTEL-RESTAURANT,

A Mandeville.

[illegible] Prix, 1 piastre [illegible] F. AUGUSTE.

HOTEL BARNES,

AU MISSISSIPPI CITY

J. D. MAYER & Co. [illegible]

PENSION FRANÇAISE ET CAFÉ A LA PASSE CHRISTIAN, TENUE PAR [illegible]

Restaurant Sazerac,

TENU PAR A. SPARICIO,

16 RUE ROYALE 16 NOUVELLE-ORLÉANS.

URBAIN RAMBAUT,

Pension Française, à Biloxi.

Hotel de la Grand'Ile, Bord du Golfe, Louisiane

[illegible]

HOTEL DE L'EUROPE

A BILOXI.

[illegible]

Hôtel Washington

—TENU PAR—

E. F. DENECHAUD,

AU LAC PONTCHARTRAIN.

[illegible]

HOTEL FIJUX,

10 .... WAVERLEY PLACE 10

A un [illegible] Broadway, NEW-YORK.

[illegible] JULES FIJUX, Propriétaire.

21 mai—1m

BLADON SPRINGS,

(Source de Bladon)

A cent milles au dessus de Mobile, sur la rivière Bigbee, comté Choctaw, Alabama.

CES fameuses sources sont situées dans une [illegible]

Sources de Cullum.

Propriétaire, GEO. WALKER.

CE célèbre établissement est ouvert. Il est situé dans le comté Choctaw, Etat de l'Alabama, à un mille des Sources de Bladon et à cinq milles de la rivière Tombigbee.

Prix de la pension. $2 00 par jour, $12 00 par semaine et $40 00 par mois.

RESTAURANT COSMOPOLITE

RUE ROYALE, No. 11,

Entre les rues Canal et Customhouse.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison donne de mieux, et toute espèce de vins de choix.

Les Soupers, Dîners, Repas de Noces, etc., y sont fournis sans délai. Il y a des salons particuliers au premier. Des chambres richement meublées s'y louent par semaine et par mois. Ce restaurant est ouvert jour et nuit. 14 mai—1an

CHARLES CIOR,

43 .... BOURBON 43

(Entre Bienville et Douane.)

Salon de Photographie.

M. F. O. FAZENDE est, ce jour, admis comme associé dans notre maison. Les affaires continueront dorénavant sous le nom de TOWNSEND, LYMAN & CO.

TOWNSEND & LYMAN,

1er juin—1m 139, rue Gravier.

FABRIQUE DE CANDI.

Une des plus Grandes fabriques du Sud, EST EXPLOITÉE PAR

NORMAN & REISS,

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT

Du Candi en gros et en petits bâtons, Toute espèce de Candis à la crême, Toute espèce de candis nougats, Candis Star, Candi amer (Horehound), Candi tressé, Candi dur, Popping Kisses américains, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Gommes, Bonbons fins;

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX ornés et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que

Boîtes de fantaisie, Cupidons de toutes grandeurs, Fouilles de pâte de gomme, Feuilles or et argent, Toute espèce de roses, Fleurs de tous genres, Cornets d'attendance, Sacs de fantaisie, Papier dentelle, etc.

Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

BON TON CANDI.

BOITES A SURPRISES.

Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boîte vous donnera UNE SURPRISE.

MONTRES EN OR ET EN ARGENT, CHAINES DE MONTRES, ÉPINGLETTES POUR DAMES ET MESSIEURS, BOUTONS DE MANCHES, BOUTONS DOUBLES, BOUCLES D'OREILLES, ETC. ETC. ETC.

Manufacturés par GEO. MILLER & SON 615 Market St. Philadelphie.

500 DOUZAINES venant d'arriver, et A vendre au détail à 25 cents par NORMAN & REISS, Seuls Agents, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

CHAPEAUX, CHAPEAUX, CHAPEAUX

M. MANUEL VEGA, [illegible] chapelier à la Havane, a ouvert un [illegible] No. 380 de la rue des Magasins, [illegible]

OCCASION RARE.

A Vendre,

[illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,

[illegible]

Résidence de Campagne à Vendre, à la Baie St-Louis.

[illegible]

A vendre.

[illegible]

A Vendre.

400,000 BRIQUES DU PAYS et 10,000 [illegible] à carrelage, au plus bas prix du marché, par C. CAVAROC, No 9 Exchange Place.

A Louer,

[illegible]

MÉDECINS.

Le Dr. Jules HOMBERGER,

Ancien chef de Clinique du Dr. Sichel, à Paris.

OCULISTE,

140 .... RUE DU CANAL 140

Consultations de 11 à 3 heures.

E. A. LANDRY,

De la Faculté de Paris.

60 ... Dumaine, encoignure Royale ... 60

TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE.

LE DR LANDRY a fait établir chez lui un appareil complet pour l'application de la MÉDICATION HYDROTHÉRAPIQUE. [illegible]

DENTISTES.

Préservez vos dents.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN DENTISTE

[illegible] RUE DU CANAL [illegible] entre St-Charles et Carondelet, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations de l'art du dentiste. [illegible]

Dr. C. BLANCKE,

116 & 418. Rue St-Charles...416 & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire

ALUMINIUM! ALUMINIUM!

La découverte la plus récente du siècle, GRAND SUCCÈS.

LE DR C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des [illegible]

[illegible] A. F. MCLAIN, chirurgien dentiste, a transféré son cabinet [illegible]

Le Dr. J. S. Knapp,

CHIRURGIEN DENTISTE.

[illegible]

$20 Seulement $20.

[illegible]

Premiers Bains Russes du Sud.

LE soussigné annonce à ses amis et au public qu'il a fait construire dans son établissement de la rue [illegible] des bains Russes d'après les plans les plus nouveaux et les plus perfectionnés [illegible]

V. BIRI,

FABRICANT ET MARCHAND DE ARTICLES EN OSIER.

Wagons, Berceaux, Paniers de provision, Paniers à ouvrage, Chaises, Paniers à linge.

IMPORTATEUR DE Paniers allemands et français de fantaisie, &c.

Aux Nos [illegible] de la rue de Chartres. Nlle-Orléans.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 13 JUIN—CLASSE [illegible]

[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans un salon de la Compagnie.

HOWARD, SIMMONS & Co. Contracteurs.

Rue St.-Charles, encoignure Union, Nlle Orléans.

En témoignage, nous apposons notre signature, Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 13 juin 1870.

H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

☞ Méfiez vous des fausses Loteries.

Bureau de la Compagnie du Gaz Barbarie

NOUVELLE-ORLÉANS, 7 juin 1870.

EN vertu d'une résolution votée ce jour par le Conseil de Directeurs, et conformément à l'article 15 de la Charte, les actionnaires de la Compagnie sont invités à se réunir au bureau No 21, rue du Camp, Mercredi, 22 du courant, à 7 heures du soir, pour délibérer sur certaines modifications de la Charte de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 10 juin 1870.

CHANGEMENT D'HEURES DE DÉPART

A dater de DIMANCHE, 12 juin, les convois de passagers partiront à 7 heures du matin et à quatre heures et quart de l'après midi.

T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

Compagnie de Soufre et de Mines de Calcasieu, en Louisiane.

DES livres de souscription pour le reste des actions de cette compagnie ont été ouverts conformément aux résolutions des Directeurs aux bureaux du trésorier. [illegible]

ALEXANDRE BONNEVAL, Trésorier.

AYA PANA.

CETTE merveilleuse liqueur, extraite des sucs de la plante de ce nom, se recommande par ses qualités [illegible]

Il n'est pas en effet, une liqueur qui puisse lui être comparée lorsqu'il s'agit de dérangements d'estomac et de rétablir l'organisme altéré par les fortes chaleurs [illegible]

Dans l'Inde comme dans les Amériques l'AYA PANA est généralement employée comme boisson fortifiante pour ramener la circulation et combattre les refroidissements produits par les symptômes du choléra et de la fièvre jaune.

En vente en détail chez les principaux confiseurs et épiciers.

Et en gros par DÉJAN BROS., Seul Agent, 34 rue de la Douane.

Porcelaines de Limoges.

Belles Porcelaines Françaises en déballage et à vendre en gros par DÉJAN BROS. 34 rue de la Douane.

LES MACHINES TOSELLI A GLACE ont remporté le premier prix aux dernières expositions de France, d'Italie, d'Espagne, de Portugal, et à la dernière foire d'Etat.

Pendant l'absence du soussigné, agent général, MM C. T. Buddecke & Co., banquiers et agents commissionnaires, au No [illegible] de la rue de la Commune, émettront les circulaires et recevront les commandes. [illegible]

AVIS.

LE soussigné annonce à sa clientèle et aux acheteurs de tabac qu'il a ouvert [illegible] J. E. SAREAZIN [illegible]

Véritables Pois de la Caroline.

CAROLINE CLAY PEA.

300 [illegible]

EXTINCTEUR DU FEU BABCOCK.

CETTE INVENTION, la meilleure protection contre l'incendie, a remporté une grande victoire dans la dernière expérience faite dans la rue du Canal.

Elle a remporté le PREMIER PRIX, une magnifique médaille d'argent, à la Foire d'Etat du Texas, contre deux concurrents.

DAVID E. BRADLEY, Agent général pour le Sud.

Rue Carondelet, 26, Nlle Orléans.

Pour les circulaires et les demandes d'agences, s'adresser à M. David E. Bradley.

L. A. GUILLOTTE, Agent pour la Nlle Orléans, 26, rue Carondelet.

Assortiment de machines, et produits pour la vente.

SANGSUES.—SANGSUES.

M. J. L. PELÉ, successeur de Mme PROVOST, a son grand dépôt central rue Bourbon, [illegible] un grand assortiment de sangsues hongroises [illegible]

Mme ROBERT,

195 .... Rue du Canal 195

ENTRE BOURGOGNE ET REMPART.

DENTELLES, CHALES, FLEURS, &C, &C

Modes et Façons de robes dans les dernières genres de Paris.

Musique. Pianos.

GRAND RABAIS.

M. ELIE,

16 .... RUE ROYALE 16

A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs français, Pleyel et autres, d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique. Accord et réparation de pianos.

Prix très réduits. 13 mai—1an

EAU DE SODA.

Nouvelle Réduction dans le Prix.

PAR suite de mon avis du 27 avril, j'annonce par le présent une nouvelle réduction dans le prix de l'Eau de Soda, de cinquante cents par fontaine, ce qui le met aujourd'hui à une piastre la fontaine, y compris le transport.

T. N. WATERMAN, Nos 36, 38 et 40 rue du Bassin, Près de la rue Commune.

Institution de Jeunes Demoiselles sous la direction de

Mme FORTIER,

282 .... CHEMIN DU BAYOU 282

Près Claiborne.

Chemises! Chemises!

150 doux. CHEMISES devants de toile à $30.

100 do do toutes toile à $35.

50 do CALEÇONS toile à $20.

50 do do coton croisé à $17.

Chez GUÉBLE & NIPPERT, No 137, rue du Canal.

Loterie de l'Etat de la Louisiane.

AVIS.

PAR suite d'une décision récente du juge de la Quatrième Cour de District de cette ville, décision par laquelle cette Compagnie est condamnée à payer une réclamation de quinze cents piastres [illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans.

Incorporée le 15 mars 1835.

AU No 157 DE LA RUE DU CANAL.

OFFICIERS.

L. F. Generes, Président. Thos. A. Adams, 1er Vice Président. Thos. Allen Clarke, 2d Vice Président. Charles J. Leeds, 3me Vice Président.

DIRECTEURS.

Dr V. [illegible], Newton Mercer, L. F. Generes, David Urquhart, George Jonas, John G. Gaines, Thos A. Adams, Carl Kohn, Thos Allen Clarke, Christian Schneider, Charles J. Leeds, Samuel Jamison.

Galerie de Photographies et de Beaux Arts

De W. W. Washburn,

113 .... Rue du Canal 113

PORTRAITS de tous genres, qui ont le portrait la copie et l'agrandissement de vieux daguerréotypes, les ambrotypes, les photographies, cartes, les peintures à l'huile et à l'aquarelle sont l'objet d'une attention particulière.

F. GONTHIER,

a transporté son ÉTABLISSEMENT DE TAILLEUR, Au No 42 de la rue St-Charles 42

Vis à vis l'Hôtel.

Où il est prêt à recevoir ses anciens clients dont il sollicite les commandes à des prix réduits.